

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
12 juillet 2018**

PUBLIE LE : 13 juillet 2018

Délibération n° 120718-4 : Création d'un poste de responsable du traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés et modification du tableau des effectifs

L'an deux mille dix-huit, le douze juillet à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le cinq juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 12 JUILLET 2018

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
Alfred ROSALES, DELEGUE SUPPLEANT
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARMEL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe GESLAN, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Emmanuel CHAUMEAU, DELEGUE SUPPLEANT
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
Fabrice POURCHE, DELEGUE TITULAIRE
Hugues RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Patrick DAUGE, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Blandine THOLANCE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Fatiha EL MASAOUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Accusé de réception en préfecture
978-20062461-20180713-120718-4-DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des Syndicats Intercommunaux
Madame Julia HOUILLON, Responsable du service communication
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	18
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	19

SIDRU / CS – 120718-4

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste à temps complet au grade d'ingénieur territorial chargé du suivi de l'incinération ;

CONSIDERANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

CONSIDERANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : DECIDE de créer le poste et d'approuver la modification du tableau des effectifs joint à la présente délibération, à compter du 1er août 2018.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé d'assurer les missions de contrôle et de suivi des installations ainsi que du prestataire choisi dans le cadre de la délégation de service public.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux au grade d'ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A, la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

ARTICLE 2 : AUTORISE l'inscription des crédits budgétaires au chapitre 12.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

13 JUIL. 2018

Transmis en préfecture et affiché le

13 JUIL. 2018

Pour Extrait Conforme



Jean-Luc GRIS

Président du Syndicat Intercommunal

ETAT DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU SIDRU AU 1^{er} août 2018

EMPLOIS				
Libellé emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste
Ingénieur Collecte - Tri	ETP	Tech	A	Ingénieur
Responsable du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés	ETP	Tech	A	Ingénieur

EFFECTIFS		
Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut	Sa position
Ingénieur	Non Titulaire	Activité
Non pourvu		

Légende :

Tech : Technique

	EFFECTIF THEORIQUE	EFFECTIF REEL
CATEGORIE A		
FILIERE TECHNIQUE	2	1
TOTAL		
	2	1

Accusé de réception en préfecture
 078-200062461-20180713-120718-4-DE
 Date de télétransmission : 13/07/2018
 Date de réception préfecture : 13/07/2018